

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
234^{EME} REUNION
28 JUIIN 2010
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/COMM(CCXXXIV)

COMMUNIQUE

COMMUNIQUE DE LA 234^{ÈME} REUNION
DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 234^{ème} réunion tenue le 28 juin 2010, a adopté la décision qui suit sur la situation en Côte d'Ivoire:

Le Conseil :

1. **Prend note** du rapport du Président de la Commission sur la situation en Côte d'Ivoire depuis la signature de l'Accord politique de Ouagadougou [PSC/PR/2(CCXXXIV)], ainsi que des déclarations faites par les représentants du Gouvernement ivoirien, du Facilitateur (Burkina Faso), de la CEDEAO et des Nations unies;
2. **Exprime sa préoccupation** face à l'absence de progrès dans le processus de sortie de crise en Côte d'Ivoire, depuis sa réunion du 3 mai 2010. Le Conseil **souligne à nouveau** la nécessité pour les parties ivoiriennes d'engager le dialogue et de placer l'intérêt de la Côte d'Ivoire et de ses populations au dessus de toute autre considération afin de mener à son terme le processus de sortie de crise, et de mettre en œuvre les engagements pris aux termes de l'Accord politique de Ouagadougou et de ses Accords complémentaires;
3. **Demande instamment** à la Commission électorale indépendante et aux parties ivoiriennes concernées de convenir, sans délai, d'un calendrier électoral et de tout mettre en œuvre pour organiser l'élection présidentielle au cours de l'année 2010. Le Conseil **souligne la nécessité** pour les parties de promouvoir un climat favorable à la tenue d'élections ouvertes, libres, transparentes et régulières;
4. **Réitère** son appréciation au Président Blaise Compaoré, Facilitateur du Dialogue direct inter-ivoirien, pour les efforts qu'il ne cesse de déployer en vue de l'application intégrale de l'Accord politique de Ouagadougou et de ses Accords complémentaires, et **l'encourage** à poursuivre et à intensifier ses efforts en vue de la résolution rapide des difficultés qui font obstacle à la tenue des élections en 2010;
5. **Exprime son appréciation** à tous les membres de la communauté internationale, en particulier la CEDEAO, les Nations unies et l'Union européenne, qui œuvrent à l'aboutissement du processus de sortie de crise en Côte d'Ivoire. A cet égard, le Conseil **souligne** le rôle de l'ONUCI dans cette phase cruciale de l'évolution du processus de sortie de crise en Côte d'Ivoire et **demande** aux parties ivoiriennes d'apporter leur entière coopération à la Mission;
6. **Décide de dépêcher** une mission du Conseil de paix et de sécurité en Côte d'Ivoire et dans la région pour évaluer la situation en vue de contribuer encore plus au processus de sortie de crise;
7. **Décide** de rester activement saisi de la question.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Peace and Security Collection

2010

Communique

African Union Commission

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/2386>

Downloaded from African Union Common Repository